

Belles Forêts Sur Marne



Assemblée Générale ordinaire

Samedi 6 avril 2024



Nuisances de l'usine Yanmar : des avancées à petits pas

ENVIRONNEMENT. Les riverains de l'usine Yanmar ne désarment pas. Mercredi 25 octobre, une nouvelle réunion avait lieu en mairie pour évoquer les nuisances sonores qui, malgré de récents travaux réalisés par l'entreprise, gâchent toujours la vie des voisins.

Les riverains de l'usine Yanmar sont encore une fois revêtus sur leur faim. Mercredi 25 octobre, ils avaient de nouveau rendez-vous en mairie, avec la direction de l'entreprise, les services de la Ville et de la sous-préfecture. Objectif : revenir sur les travaux réalisés par l'usine de mini-pelles durant l'été, afin de réduire les nuisances, notamment sonores, pour les riverains. Des silencieux ont ainsi été installés pour limiter les bruits des souffleries.



Belles Forêts Sur Marne



Ordre du jour :

- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Projets
- Renouvellement des membres de la collégiale
- Questions diverses





Rapport d'activité

1 - INDUSTRIE

2 - COLLECTE – RECYCLAGE

3 - BIODIVERSITÉ

4 - AUTRES ACTIONS

5 - COMMUNICATION

UNITECH

En 2023, il y a eu un chassé-croisé d'échanges entre les avocats d'UNITECH et notre cabinet d'avocats HUGLO LEPAGE.

En mai 2023, UNITECH a envoyé au tribunal un dossier de « porter à connaissance » selon lequel il annonçait sa décision de renoncer à la laverie pour réduire l'activité à un atelier de décontamination de matériel (métaux).

Nous avons transmis cette information aux adhérents, le 21 février, aux maires concernés par le dossier et à tous les contributeurs de l'enquête publique.

Communiqué du Collectif contre Unitech, Mardi 20 février 2024

Unitech rôde toujours, ne baissons pas la garde !

Le 8 janvier, Unitech a envoyé un nouveau mémoire au tribunal dont nos avocats n'ont encore pas connaissance à ce jour.

Rien n'est jugé. Le recours initial reste actif.

Nous restons mobilisés avec nos avocats et les membres et avocats de l'autre recours porté par RSN, GREENPEACE, EODRA ...

la BAMAS

Activité de la commission de suivi de site
en 2023



LA BASE DE
MAINTENANCE DE
SAINT-DIZIER...

Une nouvelle étape franchie dans
L'ENGAGEMENT D'EDF
pour préparer la **Meuse** et la **Haute-Marne**
à l'**accueil du PROJET CIGÉO**.

- Une implantation d'EDF renforçant le **Pôle national d'excellence** dans la maintenance nucléaire.
- **50 M€ d'investissement, 15 000 m²** et environ **100 emplois qualifiés** au service de la maintenance du parc nucléaire d'EDF.

1 - INDUSTRIE

la BAMAS

Poursuite du travail en réseau

- Partage d'informations, échanges :
- Travail technique, appui scientifique de Roland Desbordes
- Travail juridique (appui juriste du réseau)
- Coordination (CEDRA)



1 - INDUSTRIE

la BAMAS

Plainte en cours

Le 26 février 2021, 6 associations portent plainte contre CYCLIFE pour exploitation illégale d'une installation nucléaire de base.

Plainte étendue à EDF en 2022. Instruction toujours en cours.



1 - INDUSTRIE

la BAMAS



Commission de suivi de site

- Nous siégeons, depuis sa création, grâce au siège NHM.

6 avril 2023 : réunion de compte rendu d'activité 2022

Tous les chiffres présentés montrent une augmentation d'activité mais les émissions de rejets restent sous les radars.

La DREAL a saisi l'ASN qui a saisi l'IRSN pour apporter au procureur une réponse quant au quotient utilisé pour définir la qualité de l'entreprise : ICPE ou INB ?

Secret d'instruction, nous n'avons pas obtenu de réponse.

la BAMAS



Suivi des Inspections de la DREAL*

29/03/2023 : vérification de l'efficacité de mises en conformité de la mesure des rejets atmosphériques

19/04/2023 : le rapport conclut « sans suite et sans objet »

17/11/2023 : vérification des mesures de sécurité suite à un vol fait par des salariés et à la sortie du site d'une palette contaminée.

24/11/2023 : le rapport conclut à des mesures d'urgence avec délai d'un mois pour les réaliser.

.*géorisques

la BAMAS



Suivi radiologique des émissions du site

- Prélèvements du 27 novembre 2023, terre, eau et sédiments envoyés à la CRIIRAD.
- Les analyses ne montrent pas de situation atypique.
- On ne détecte pas les radionucléides émetteurs gamma qui sont déclarés par l'exploitant comme prépondérants dans les rejets à la cheminée de la BAMAS comme par exemple le cobalt 60 ($< 0,12$ Bq/kg sec dans les 2 échantillons).
- Décision de la collégiale : contrôles après 3 ans et non plus 2.

la BAMAS

Exercice incendie du 23 novembre 2023

- Simulation incendie dans la zone contrôlée
- 3 casernes sont intervenues : Saint-Dizier, Chaumont et Bar le Duc.
- Plusieurs véhicules spécialisés dans les risques technologiques, et un Poste de Commandement dédié.

Les moyens déployés témoignent des risques potentiels.



1 - INDUSTRIE

les Fonderies



Rappel :

BFSM soutient et accompagne les riverains des Fonderies de Saint-Dizier qui subissent depuis plusieurs années des désagréments liés à l'activité de l'usine (retombées de poussières, vibrations et bruits assourdissants en particulier la nuit) et qui s'inquiètent des conséquences sur leur santé.

Depuis la parution de l'arrêté préfectoral n° 52-2022-05-00137 du 18/05/2022, les fonderies doivent mettre en œuvre chaque année un programme de surveillance de ses émissions avec un suivi à minima des polluants suivants :

Poussières totales, Cadmium, Arsenic, Plomb et Antimoine :

- Mesure de retombées de poussières pendant 1 mois

- Mesure de l'air ambiant pendant 15 jours.

La campagne de mesures en 2023

La mise en place des capteurs

Après discussion, 5 capteurs ont été installés suivant les points de surveillance retenus - diaporama (p 7... page suivante)

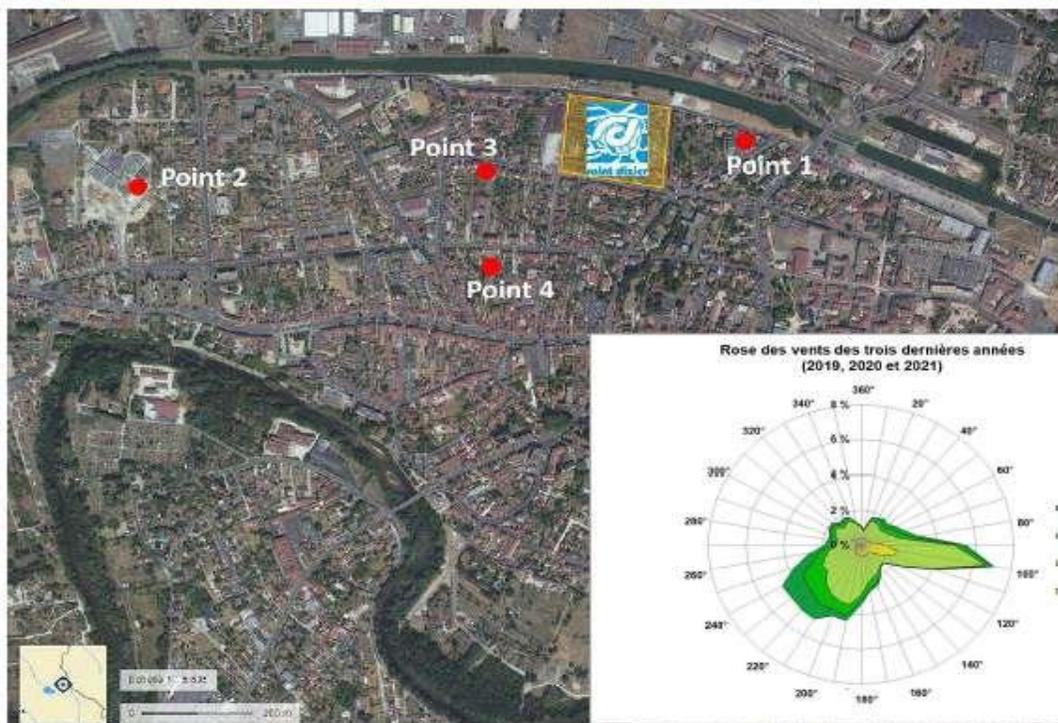
Du 4 au 19 avril 2023 pour la mesure de l'air ambiant

Du 4 au 3 mai 2023 pour la mesure de retombées. (Eau)

Le 14/04/2023, une rencontre a été organisée par BFSM en présence de 5 riverains et de deux inspectrices de la DREAL.

Surveillance environnementale

3/ Points de surveillance retenus



Point	Localisation
1	CCI
2	Collège de la Noue
3	17 rue Edouard Chambre
4	Ecole Jules Ferry
5	Ecole Langevin Wallon



Mesure de retombées pendant 1 mois et mesure de l'air ambiant pendant 15 jours

Points témoins : initialement points 4 et 5



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

les Fonderies

Surveillance environnementale

5/ Représentativité de la campagne de mesure

Visite inopinée le 14/04/2023.

Objectif : constater les conditions d'exploitation pendant les mesures et leur représentativité

Constats : un des deux fours à l'arrêt suite à une avarie (en cours de réparation lors de la visite).



Puis visite inopinée du site par les inspectrices afin de constater les conditions d'exploitation pendant les mesures :

un des 2 fours était à l'arrêt suite à une avarie (en cours de réparation lors de la visite) et entraîne une réduction de moitié de l'émission globale. (page 9)

Réunion de suivi en mairie le 26 juin 2023

Les participants : inspectrice DREAL, élus, direction fonderies, BFSM, riverains, représentants de la sous-préfecture, personnel mairie.

Cette réunion, organisée par la mairie, faisait suite à une demande des riverains qui souhaitent connaître les résultats des analyses effectuées à partir des capteurs.

Mme Fairise, inspectrice de l'environnement à la DREAL a présenté les résultats des analyses par capteurs. (Voir diaporama p 10-11-12)

Surveillance environnementale

6/ Résultats des mesures en air ambiant

Tableau 9. - Concentrations en poussières en suspension PM₁₀ (µg/m³)

Points de mesure	POINT 1 CCI	POINT 2 COLLEGE DE LA NOUE	POINT 3 17 RUE EDOUARD CHAMBRE	POINT 4 ECOLE JULES FERRY	POINT 5 ECOLE LANGEVIN WALLON	VALEUR DE REFERENCE	
	E1092 à E1105	E1122 à E1135	E1107 à E1120	E1077 à E1090	E1062 à E1075	VL	OQ
Minimum	14	10	10	4	13	-	-
Maximum	29	27	26	33	53	50	-
Moyenne	23	20	17	15	24	40	30
Taux d'exposition (%)	19	17	15	8	10		
Distance (en m)	245	850	200	360	2000		

Pas d'anomalie relevée (sauf sur point témoin 5, expliquée par des travaux)

Pas de différence notable entre témoins et points exposés

AIR AMBIANT		PM ₁₀ (µg/m ³)	REFERENCE
Objectif de qualité (moyenne annuelle civile)		30	Article R221-1 du Code de l'environnement II. - 2.1. Particules "PM ₁₀ "
Seuil d'information et de recommandation (moyenne journalière)		50	
Seuil d'alerte (moyenne journalière)		80	
Valeurs limites pour la protection de la santé	(moyenne journalière) à ne pas dépasser plus de 35 fois par année civile	50	



Tableau 10. - Concentrations en métaux contenus dans les poussières PM₁₀ (ng/m³)

Points de mesure	POINT 1 CCI	POINT 2 COLLEGE DE LA NOUE	POINT 3 17 RUE EDOUARD CHAMBRE	POINT 4 ECOLE JULES FERRY	POINT 5 ECOLE LANGEVIN WALLON	VALEURS DE REFERENCE	VALEUR DE BRUIT DE FOND URBAIN
Référence filtres	E1092 à E1105	E1122 à E1135	E1107 à E1120	E1077 à E1090	E1062 à E1075		
Arsenic	0,10	0,13	0,17	0,12	0,12	6	
Cadmium	< 0,074	< 0,075	0,28	< 0,075	< 0,075	5	
Antimoine	< 0,37	< 0,37	< 0,37	< 0,38	< 0,38	500	
Plomb	1,04	1,79	2,19	1,30	1,76		0,5 - 171
Taux d'exposition (%)	19	17	15	8	10		
Distance (en m)	245	850	200	360	2 000		

Pas d'anomalie relevée

Seule différence notable entre points exposés et point témoin : Cd et Pb en point 3

Surveillance environnementale

7/ Résultats des mesures en retombées

Tableau 11. - Retombées de poussières (mg/m²/jour) et dépôts de métaux (µg/m²/jour)

	POINT 1 CCI	POINT 2 COLLEGE DE LA NOUE	POINT 3 17 RUE EDOUARD CHAMBRE	POINT 4 ECOLE JULES FERRY	POINT 5 ECOLE LANGEVIN WALLON	Valeurs de référence ⁴
Référence Jauge	E1204	E1205	E1206	E1207	E1208	
Poussières sédimentables	59	87	30	< 28	134	350
Arsenic	< 0,42	< 0,39	< 0,39	< 0,32	< 0,43	4
Cadmium	< 0,4	< 0,36	< 0,37	< 0,35	< 0,36	2
Antimoine	< 2,01	< 1,82	< 1,82	< 1,75	< 1,81	-
Plomb	2,43	1,79	4,52	1,61	1,10	100
Taux d'exposition moyen (%)	17	18	16	8	10	
Distance (en m)	245	850	200	360	2000	

Pas d'anomalie relevée (sauf sur point témoin, expliquée par des travaux)
Seule différence notable entre points exposés et point témoin : Pb en point 3

Les résultats concernant les retombées et l'air ambiant sont conformes aux valeurs de référence.

Selon Mme Fairise, globalement, les résultats sont plutôt rassurants et la qualité de l'air est correcte.

Cependant, **les riverains** sont toujours gênés par les retombées de poussières, ils se plaignent du flux des camions et des crevaisons régulières de leurs véhicules dues à la présence de ferraille sur la route.

Le problème de l'eau est également évoqué quant à son impact économique et environnemental.

La direction des fonderies a annoncé qu'elle s'engageait à réaliser d'autres travaux à partir du mois d'août qui s'étaleront jusqu'à la fin de l'année ; l'objectif étant de fermer une partie des bâtiments afin de limiter les retombées de poussières.

Le 22/05/2023 : Visite inopinée sur site de la DREAL

Visite réactive suite à un signalement d'un riverain (dégagement de fumées)

Article JHM du 1^{er} juillet 2023

Fonderies : les rejets continuent malgré la mise en conformité

VIE QUOTIDIENNE. Épinglées plusieurs fois par la Dreal pointant du doigt des dysfonctionnements dans sa gestion des rejets de poussières, les Fonderies de Saint-Dizier sont depuis, enfin, entrées en conformité. Malgré cela, les riverains semblent encore gênés par diverses nuisances.

Depuis plusieurs années, les habitants du centre-ville, résidant aux alentours des Fonderies de Saint-Dizier, doivent faire face à de nombreux désagréments causés par l'entreprise. Poussières en masse, bruit, allées et venues de camions, difficile pour eux de trouver une certaine tranquillité dans leur propre foyer. Alors dès qu'ils en ont eu l'occasion, en 2019, ils ont élevé la voix, ou plutôt le stylo. « Cette année-là, nous avons lancé une pétition », se remémore Marie-France Talbot, riveraine, qui poursuit en précisant qu'ils se sont par la suite tournés vers la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). Cette dernière leur avait même donné raison à plusieurs reprises en signalant des dysfonctionnements constatés lors de contrôles en octobre 2021 et lors de visites inopinées en septembre 2022. Qu'en est-il aujourd'hui ?

À l'occasion d'une réunion réalisée, ce lundi 26 juin, à l'hôtel de ville, un point sur cette problématique a été fait. Ce dernier s'est avéré plutôt positif niveau réglementation. « Afin de s'assurer de la fiabilité des mesures

périodiques réalisées sous la responsabilité de l'exploitant des Fonderies de Saint-Dizier, la Dreal a commandité des mesures inopinées des rejets, réalisées par une entreprise tierce, en sortie des cheminées du site, en septembre 2022 et en janvier 2023 », détaille ainsi la Dreal, dans un mail envoyé quelques jours plus tard à Jhm quotidien. « Les résultats de cette campagne de surveillance ne montrent ni dépassement des valeurs seuils ou de références, ni suspicion d'un quelconque impact environnemental ou sanitaire (concentration des poussières "PM10" en suspension, dépôts de poussières, concentration en plomb, cadmium, arsenic et antimoine dans les poussières). »

Des nuisances malgré tout persistantes

Néanmoins, même si sur le papier, les améliorations sont notables, les voisins de l'industriel semblent encore éprouver diverses gênes, liées notamment aux allées et venues des camions dans certaines rues adjacentes comprenant de possibles pertes de ferraille qui engendreraient

des crevaisons, mais aussi et surtout aux rejets de poussières persistants. « Malgré les travaux effectués récemment, ça ne change rien. Les retombées de poussières sont toujours présentes », déplore Marie-France Talbot. Avant d'émettre des inquiétudes vis-à-vis des résultats de l'étude sanitaire : « D'après la Dreal, la qualité de l'air est correcte, mais ce qui m'inquiète, c'est l'impact de l'exposition chronique sur notre santé. » En ce sens, lors de la réunion, et comme le relate la Dreal, « afin de limiter autant que possible les nuisances ressenties, l'exploitant s'est par ailleurs également engagé à poursuivre ses actions d'amélioration, à partir d'août, visant à limiter les émissions diffuses générées par son site. La campagne de mesure de l'air ambiant et des retombées autour du site sera reconduite une fois par an. » Contactée par Jhm quotidien, l'entreprise n'a, pour l'instant, pas donné suite à nos sollicitations.

Côté mairie, « nous continuons d'être attentifs aux éventuelles plaintes des riverains ainsi qu'aux difficultés rencontrées par l'industrie en question », as-



Malgré les travaux effectués, les riverains semblent toujours gênés par la présence des Fonderies de Saint-Dizier.

sure Franck Raimbault, adjoint à l'Environnement. « S'il y a des choses que l'on peut faire dans l'aménagement urbain, on essaiera de les réaliser. » Un nouveau point devrait être effectué début 2024.

Dominique Lemoine
d.lemoine@jhm.fr

JHM samedi 1er juillet 2023

Fin août – début septembre 2023 : les riverains signalent de fortes retombées de poussières et du bruit.

7 septembre 2023 : Mme Fairise de la DREAL annonce travailler sur un arrêté complémentaire afin de renforcer la surveillance du site.

*« Pour votre information, nous travaillons sur **un arrêté complémentaire renforçant la surveillance environnementale du site**. De la sorte, quelle que soit la répartition entre diffus et canalisés des rejets du site, et quelle que soit l'étape du process à leur origine, **nous pourrons étudier la composition des poussières atteignant vos habitations, sur des paramètres polluants ciblés**.
Il sera aussi possible de préciser une obligation de maîtrise des diffus au chargement des fours ».*

2 octobre 2023 : Départ de Mme Fairise

Fin 2023 : Fin des travaux aux fonderies.

En 2024 :

- Échanges avec M. Fournet responsable du service proximité de la mairie

« Je viens de solliciter M. Bouan afin qu'un point sur les travaux nous soit fait. Je viens également de demander un entretien téléphonique auprès du nouvel inspecteur de la DREAL afin qu'un bilan dossier soit fait sur les points soulevés lors de nos différentes réunions, inspections et contrôles ».

- Nathan Chauvin est le nouvel inspecteur des installations classées

- Les riverains sont en attente de la parution de l'arrêté complémentaire renforçant la surveillance du site.

1 - INDUSTRIE

YANMAR

JHM vendredi 27 octobre 2023

Nuisances de l'usine Yanmar : des avancées à petits pas

ENVIRONNEMENT. Les riverains de l'usine Yanmar ne désarment pas. Mercredi 25 octobre, une nouvelle réunion avait lieu en mairie pour évoquer les nuisances sonores qui, malgré de récents travaux réalisés par l'entreprise, gâchent toujours la vie des voisins.

Les riverains de l'usine Yanmar sont encore une fois restés sur leur faim. Mercredi 25 octobre, ils avaient de nouveau rendez-vous en mairie, avec la direction de l'entreprise, les services de la Ville et de la sous-préfecture. Objectif : revenir sur les travaux réalisés par l'usine de mini-pelles durant l'été, afin de réduire les nuisances, notamment sonores, pour les riverains. Des silencieux ont ainsi été installés pour limiter les bruits des souffleries.



Les riverains ont de nouveau rencontré la direction de l'entreprise, les services de la Ville et de l'Etat, mercredi 25 octobre, en mairie.

« Que monsieur le directeur de Yanmar installe les bennes sous les fenêtres de son bureau. Il entendra le bruit que ça fait ! »

Jean-Luc Bouzon
Riverain de l'usine Yanmar

« Nous sommes conscients des investissements réalisés par Yanmar », explique Jean-Luc Bouzon, au nom des riverains. « Mais les avis sont "nuancés". Pour certains, les travaux effectués ont permis une diminution du bruit de cette soufflerie, mais tous font remarquer que cette diminution est inégale selon le moment de la journée : rien n'a changé le matin de bonne heure et le soir. » Et pour les maisons situées en face de la soufflerie, rien n'aurait changé, toujours selon les dires des riverains.

Une nouvelle mesure de bruit doit être effectuée courant jan-

vier par la Dreal, pour vérifier les effets des travaux. La première étude avait relevé un dépassement des seuils autorisés à certaines heures de la journée. Les riverains, qui avaient contesté la méthode de cette première étude, ont cette fois demandé à ce que des capteurs soient installés sur leur maison.

Des horaires fixes pour les bennes à ferraille ?

Si la direction de l'entreprise a accepté des travaux sur les souffleries, elle refuse toujours de déplacer les bennes à ferraille, autre source importante de nuisances sonores. « Que monsieur le directeur de Yanmar installe les bennes sous les fenêtres de son bureau. Il entendra le bruit que ça fait ! », lance Jean-Luc Bouzon. La direction a tout de

même proposé une solution aux riverains sur ce point : établir des horaires de vidage des bennes, trois fois par jour. Insuffisant pour les voisins, qui estiment toujours que « ces bennes n'ont rien à faire à dix mètres de [leurs] maisons ».

Et ensuite ?

Sur l'ouverture des portes du bâtiment, notamment durant l'été, qui laisse échapper tous les bruits de l'intérieur de l'atelier, la direction de Yanmar est restée ferme : pas question de laisser ces portes fermées 24 heures sur 24, comme le demandent les riverains. Quant aux chariots élévateurs et leur bip de recul incessant, les riverains attendent des réponses de la part de l'entreprise, afin d'améliorer la situation.

Une seconde réunion doit avoir lieu avec un conciliateur de justice, mardi 31 octobre. Une nouvelle réunion est également programmée en mairie, au printemps prochain. Il y sera certainement question des résultats des mesures de bruit de la Dreal. En attendant, les riverains soulignent leur « attachement au développement de l'emploi à Saint-Dizier, dont Yanmar est un des piliers. Mais nous sommes tout autant attachés à notre cadre de vie, à notre bien-être et à notre santé », conclut Jean-Luc Bouzon, qui rappelle : « Ce ne sont pas nos maisons qui se sont rapprochées de l'usine, mais l'inverse ! »

 P.-J. P.
pj.prieur@jhm.fr

JHM samedi 23 mars 2024

Nuisances de l'usine Yanmar : du bon et du moins bon

ENVIRONNEMENT. Une nouvelle réunion entre les riverains et la direction de l'entreprise Yanmar a eu lieu, mercredi 20 mars, en mairie, au sujet des nuisances provoquées par l'usine. Une rencontre qui a suscité l'indignation des riverains, face à l'absence d'élus municipaux et du sous-préfet. « Beaucoup l'ont pris pour un manque de respect et de considération », affirme Jean-Luc Bouzon, l'un des voisins du fabricant de mini-pelles. « Selon la mairie, le sous-préfet estime que cette réunion arrive trop tôt et qu'il lui manque des résultats. »

Passée la colère, les riverains notent tout de même des avancées significatives. « Le directeur nous a dit que les résultats des capteurs de bruit installés il y a peu dans nos jardins n'avaient

pas donné les résultats qu'il attendait. L'usine fait encore trop de bruit la nuit. Alors, à la pris des dispositions pour changer l'orientation des souffleries, à l'opposé de nos maisons. » Autre avancée : les bennes à ferraille vont être déplacées prochainement.

Portes ouvertes

Un point négatif reste cependant en suspens. Aucune solution n'a, pour l'heure, été trouvée concernant les portes ouvertes en été, qui laissent s'échapper tous les bruits de l'intérieur de l'usine.

« Certains riverains ont proposé de faire comme dans d'autres usines, à savoir d'installer un sas, qui couperait le son », ajoute Jean-Luc Bouzon. Une nouvelle



Passée la colère, les riverains notent tout de même des avancées significatives.

rencontre est d'ores et déjà programmée dans la deuxième quinzaine du mois de mai. Les riverains espèrent avoir, enfin, des réponses concrètes pour toutes les nuisances subies. Et qu'élus

et sous-préfet seront cette fois de la partie...

 P.-J. P.
pj.prieur@jhm.fr

2 - COLLECTE – RECYCLAGE



Depuis juin 2020,
Grand Collecteur Intermarché Vergy



+ 1 Collecteur pour le personnel à Kiabi

250 boîtes distribuées dans les écoles



Collecte des crayons dans les écoles

depuis septembre 2020



Toutes les écoles primaires de St Dizier
2 collèges

En tout, plus de 40 écoles du Nord au Sud du département
+ 2 écoles à l'extérieur du département

+ Collecteur crayons à Bureau Vallée

Tri, emballage et envoi



Déchets collectés en 2023

733 kg de Capsules : 259,42 €

→ 68 kg Café Lavazza capsules alu : 71,83 €

→ 289 kg Dolce/Spécial T : 132,65 €

→ 377 kg Tassimo : 54,94 €

0,26 kg sachets de Cérééal bio : 0,25 €

208 kg de crayons : 149,22 €

42 kg de gourdes de compote : 42 €

**Soit 984,35 kg de déchets recyclés,
450,89 € collectés**

Comparaison

	2022	2023	Différences Remarques
Capsules	883 kg 352,73€	733 kg 259,42 €	- 150 kg - 93,31 €
Crayons	206,9 kg 207,74€	208 kg 149,22 €	+ 1,1 kg - 58,52 €
Gourdes compote	40,34 kg 40,34 €	42 kg 42 €	Fin du programme en 01/2024

Participation aux chantiers Ornières et Mares

organisés par d'autres associations (LPO – NHM)

- **ORNIERES** en forêt de Chamouilley :

Le but de ce chantier ? Creuser des ornières en faveur du Sonneur à ventre jaune, petit crapaud forestier.



- **MARE** en forêt de l' Argentolle près du lac du DER et proche des bureaux de la LPO :

L'objectif était de rouvrir le milieu et de ramener de la lumière au profit des amphibiens qui fréquentent cet habitat.



3 - BIODIVERSITÉ

Arbres des bords de route

Le 8 février 2024, Nicolas LACROIX, président du Conseil Départemental de Haute-Marne, annonçait dans un communiqué de presse un plan d'abattage massif des arbres de bords de route départementales, pouvant concerner jusqu'à 4 000 arbres.

Cette annonce a déclenché une forte réaction locale et médiatisation nationale.



Création d'un groupe de parole entre les associations environnementales Nature Haute-Marne, LPO Champagne Ardennes, Ciel sud Haute-Marne, Belles Forêts sur Marne, SOS Pays de Langres, SOS Pays de l'Apance, et le Collectif citoyen « Les arbres des routes en Haute-Marne ». Ce groupe de parole débouche sur un Collectif pour « un plan de sauvegarde et de reconquête des arbres des bords de routes en Haute-Marne ».

Nicolas LACROIX a refusé une entrevue proposée par le Collectif. Belles Forêts sur Marne organise une mobilisation citoyenne devant le Conseil Départemental le jour de la conférence de presse du 16 février.

3 - BIODIVERSITÉ

Arbres des bords de route



Les associations Nature Haute-Marne, LPO Champagne-Ardenne, CIEL Sud Haute-Marne, Belles Forêts sur Marne, SOS Pays de Langres, SOS Pays de l'Apance, et le collectif citoyen "Les arbres des routes en Haute-Marne"

Communiqué de presse
18 février 2024

Réaction du collectif pour un plan de sauvegarde et de reconquête des arbres de bords de route en Haute-Marne aux précisions apportées par Nicolas Lacroix au sujet du plan d'abattage massif des arbres de bord de route.

« Le Conseil départemental a décidé de mettre en place un plan d'abattage massif des arbres bordant le réseau routier structurant à l'exception de la zone cœur du Parc national de forêts, soit 750 km sur les 4 000 que compte le réseau départemental. Au total, ce sont près de 4 000 arbres qui pourraient être abattus le long des routes départementales¹ ».

L'annonce le 8 février d'un plan d'abattage massif des arbres du bord de route en Haute-Marne a déclenché une importante médiatisation nationale qui est venue ternir les efforts du département pour mettre en valeur sa réputation de "département vert". Cette médiatisation s'est notamment appuyée sur une forte mobilisation citoyenne locale qui s'est progressivement cristallisée et intensifiée dans la mesure où le président du Conseil départemental de la Haute-Marne n'a pas répondu à notre demande d'entrevue, se privant de la richesse des propositions plurielles émanant d'une véritable concertation.

Il est regrettable d'avoir eu à attendre le 16 février pour avoir quelques précisions sur ce plan, à l'occasion d'une conférence de presse donnée sous haute protection policière. Nicolas Lacroix devait ainsi y annoncer que ce ne sont finalement pas 4 000 arbres, tel qu'annoncé initialement, qui sont concernés par ce plan mais 735 arbres implantés en "zone de récupération" (à moins de 2 mètres de la chaussée) sur les 750 km du réseau où la vitesse a été portée à 90km/h.

Concernant les modalités de désignation des arbres qui pourraient être abattus, il a été indiqué qu'un diagnostic sera lancé permettant d'évaluer la dangerosité de certains de ces arbres pour les usagers de la route, diagnostic confié à l'ONF, service d'Etat que le président du Conseil départemental a vertement critiqué en l'accusant de "massacrer les forêts haut-marnaises".

Le collectif prend note de cette nouvelle définition du plan d'abattage des arbres en bord de routes et de ses modalités de mise en place. Nous restons vigilants à leur application dans le cadre de la réglementation.

Nous avons également pris note que ce plan d'abattage sera "accompagné de mesures compensatoires". Il nous paraît essentiel que ces compensations soient en rapport avec le patrimoine atteint. Autrement dit, il ne s'agit pas simplement de replanter des arbres ; il est nécessaire que ces plantations reconstituent des alignements d'arbres le long des routes de manière à compenser l'impact paysager. Si la plantation de vergers est évidemment d'un grand intérêt, ce n'est en aucun cas une compensation de l'abattage d'arbres de bords de route.

Ainsi, et avant toute action d'abattage, nos associations souhaitent recevoir le relevé général des arbres concernés, les expertises sanitaires et le détail des mesures compensatoires (nombre d'arbres, linéaire et localisation des alignements et haies replantés, essences choisies, etc.).

« L'arbre et ses alignements n'appartiennent pas à celui qui les possède mais à ceux qui les regardent ! ».
Paraphrase d'une citation de Lao Tseu qui s'adressait aux façades des maisons.

Le collectif a demandé par une lettre à N.LACROIX et un communiqué de presse à recevoir l'inventaire des arbres concernés, les expertises sanitaires et le détail des mesures compensatoires.

Les associations se sont réunies le 15 mars avec la DDT, service de la préfecture, pour connaître le cadre légal des mesures d'abattage. Selon l'article de loi L.350-3 du code de l'environnement, tout abattage doit faire l'objet de déclaration préalable à la préfecture et de demande d'autorisation, ainsi que d'un descriptif et d'un calendrier des mesures de compensation.

La DDT a fait savoir lors de cette réunion que jusqu'à ce jour, elle n'avait reçu que deux demandes d'abattage, émanant de Voies Navigables de France. Rien encore du conseil départemental.

Le Collectif s'est donné pour objectif de surveiller et de recenser tout abattage d'arbres et de se rapprocher de la DDT pour savoir s'il a fait l'objet de demande d'autorisation. Dans le cas contraire, il a été convenu que la DDT ferait un rappel à la loi à Nicolas LACROIX.

¹ Communiqué de presse du Conseil départemental de la Haute-Marne du 8 février 2024

3 - BIODIVERSITÉ

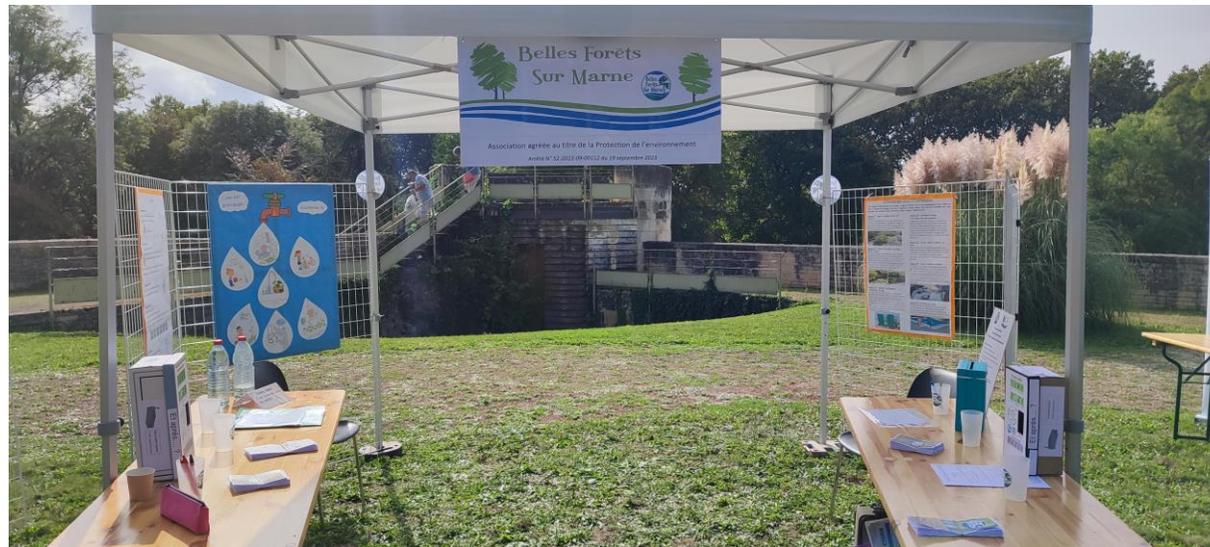
Arbres, forêts

En 2022, Patrick avait été contacté par Jean-Pierre FRAICHE, un habitant de Robert Espagne très inquiet de la décision de la municipalité de faire couper l'unique cèdre de la place du village pour le remplacer par un parking et faire passer une route qui mènerait à une entreprise. Malgré l'intervention de Belles Forêts qui a débouché sur des articles dans la presse, la venue de PTV, malgré des courriers à la préfecture et le soutien de la LPO et de Meuse Nature Environnement, les efforts de Patrick auprès de la population lors d'une brocante, la mobilisation des habitants n'a pas eu lieu en réel, hormis des discussions et des désaccords exprimés sur les réseaux sociaux.

Résultat : début mars 2024, le cèdre a été coupé.



Semaine du Développement Durable



Questionnaire

6 questions... **entourer** la bonne réponse
15 gagnants seront tirés au sort

1) Combien peut-on économiser d'eau avec un aérateur ou un mousseur ?
jusqu'à 10 % jusqu'à 50% jusqu'à 80 %



2) Combien d'eau perdue peut représenter une fuite au goutte à goutte ?
1 litre par heure 4 litres par heure 8 litres par heure



3) Combien d'eau peut-on économiser en prenant une douche plutôt qu'un bain ?
50 litres 100 litres 150 litres



4) Si je laisse couler l'eau pendant que je me brosse les dents (environ 2 mn), je gaspille :
5 litres d'eau 20 litres d'eau 30 litres d'eau



5) Au jardin, en posant du paillage autour des plantations, j'économise :
10 % d'eau 20 % d'eau 40 % d'eau



6) En lavant la voiture en station automatique plutôt qu'au jet, j'économise :
20 litres d'eau 80 litres d'eau 140 litres d'eau



Nom : Prénom :

Mail : tél :



Veille environnementale

Action de surveillance entrant dans nos actions de « veille environnementale » :

Les adhérents sont invités à signaler toute atteinte à la nature, comme des déchets sauvages, aux mairies concernées et à « Sentinelles de la nature »

<https://sentinellesdelanature.fr/signaler/>



CONSULTER

- 1 Rendez vous sur le site www.sentinellesdelanature.fr
- 2 Ouvrez la carte sur l'espace Champagne-Ardenne
- 3 Consultez les signalements favorables ou de dégradations

SIGNALER

- 1 Ouvrir un compte perso avec au minimum une adresse mail
- 2 Géolocaliser renseigner sur ce que vous avez vu. Mettre des photos (attention au format)
- 3 Nous gérons ensuite les suites à donner

Vous pourrez ensuite faire d'autres signalements

Rester en contact et suivre la résolution du problème

Nous pouvons aussi échanger avec vous des documents , faire des précisions



4 - AUTRES ACTIONS

Veille environnementale

Site ex-EDF

Ex-site EDF, rue du Général Maistre

L'ex-site EDF a connu au cours de l'été dernier une impressionnante opération de dépollution du sol et sous-sol.

Notre association s'est intéressée au devenir des terres polluées évacuées et a interrogé l'entreprise de dépollution. La réponse est que les terres évacuées du site de Saint-Dizier ont été acheminées par voie routière jusqu'à un centre de traitement de Moselle dûment habilité à les recevoir et à les traiter. Après vérification de l'efficacité du traitement, ils pourront être valorisés dans des cas encadrés par la réglementation : un exemple assez courant est l'utilisation en sous-couche routière au lieu de matériaux neufs issus de carrières.



Le Journal du Nord
Mardi 28 novembre 2023

Ancien site EDF : Belles forêts veille (et veillera) au grain

URBANISME. L'été dernier, l'association Belles Forêts sur Marne s'est assurée que les travaux de réhabilitation du site Engie, ex EDF-GDF, rue du Général-Maistre, n'avaient pas d'incidence sur l'environnement. Les membres de la collégiale restent vigilants quant au devenir du site.

Entre mi-juillet et septembre, les riverains du quartier de Beaugueux, ont côtoyé avec les engins de chantier. Sur l'ancien site EDF-GDF, rue du Général-Maistre, Engie, alors propriétaire des lieux, a effectué des travaux de réhabilitation du site avant sa vente à la Ville également réhabilitée dans le courant de l'été.

Le même a été creusé jusqu'à une dizaine de mètres en profondeur, ce qui a laissé apparaître les traces d'une ancienne mine.

« Historiquement, ce terrain était occupé par une usine à gaz qui a permis de produire le gaz de ville. Ce gaz, manufacturé à partir de charbon jusqu'à l'arrivée du gaz naturel, était réversé à l'échappage, au développement de la ville et de ses industries jusqu'à la fin des années 1970 », précise Engie à Belles Forêts sur Marne (BFSM) dans un échange de correspondance entre les deux entités.

Dépollution et valorisation

Car Belles Forêts sur Marne, devenue récemment association agréée pour l'environnement, est plus que jamais vigilante sur ce genre d'opération.

Lorsque ses membres ont vu les engins sortir une sorte de matière noire, près des nappes d'eau, ils se sont inquiétés. Engie a pu les rassurer sur certains points. Notamment sur le fait que dans cette opération visant à éliminer les traces d'activité industrielle dans les sols, toutes les terres ont été acheminées à un centre de traitement en Moselle avant d'être dépolluées et valorisées.

Si sur ce point, BFSM a été rassurée, pour le reste, elle s'inquiète du devenir des lieux.

« Maintenir l'habitat pour les espèces naturelles »

La Ville a récemment acquis les lieux, juste à côté de la maison Ginos qui lui appartient (lire ci-contre) et il n'y a pas encore de projet.

Quel que la ville décide, Belles Forêts sur Marne soutient le dossier de près, qu'il s'agisse de faire un parking, un chemin piétonnier entre les deux sites ou un autre projet.

Dans tous les cas, il faudra veiller, car les rums et maugues

Sous-préfecture : pas de calendrier

Fin 2023, le conseil municipal a validé l'achat de la maison Ginos, située à l'angle des rues du Général-Maistre et de Vandeur, pour un montant de 470 000 €. Un achat officiellement acté en 2023. Objectif, ramener la sous-préfecture dans la maison de maître et libérer le château pour y installer le musée. Depuis, la municipalité a récemment fait l'acquisition de l'ancien site d'Engie situé juste à côté. Pour en faire une extension de la sous-préfecture ? On ne le sait pas encore. Pour la délibération prise par la Ville pour l'achat, « c'est la dimension stratégique en plein cœur de ville qui a été prise en compte », indique la Communication de la Ville. La municipalité a visité le site, « un bâtiment en très bon état qui peut être investi de manière assez rapide, avec des prestations récentes et un chauffage opérationnel, le tout avec un grand terrain et un grand parking. Un des arguments était aussi le vis-à-vis de l'ancienne maison Ginos mais il n'y a pas encore d'étude opérationnelle (sur son devenir, ndr) ».

« Pour créer des lieux de fraîcheur en raison de la notoriété des matériaux de revêtement, augmenter la compacité urbaine, maintenir l'habitat pour les espèces naturelles, améliorer la qualité de l'air, ombrager les véhicules, réduire des quantités d'eau pluviale rejetée dans les réseaux d'épuration municipal par absorption des végétaux, surtout lorsque l'on connaît les effets de la déforestation sur les crues ».

Association les redits : « On est vigilant sur le quartier et sur l'environnement. »

N. F. n.f@bfsm.fr



Agrément -Habilitation**Un grand pas pour BELLES FORÊTS SUR MARNE**

Il fallait 5 ans d'existence et d'activités prouvées avant de déposer une demande d'agrément permettant à notre association d'être intégrée dans les instances représentatives et participer au dialogue environnemental.

L'association a vu officiellement le jour par publication au JO le 9 mars 2019

Fin mars à mi-mai 2023 : préparation du dossier de demande d'agrément au titre de la protection de l'environnement.

Demande d'agrément postée le 17 mai 2023

Instruction du dossier par la préfecture pendant 4 mois

PARTICIPER AU DIALOGUE ENVIRONNEMENTAL

- Un objectif de Belles Forêts Sur Marne :
 - Être porte-parole des adhérents et de la population de notre champ d'intervention
 - Exprimer des besoins, des attentes et des revendications en matière d'environnement
 - Faire des propositions
 - Être un partenaire reconnu en siégeant dans des commissions

Pour cela il faut être habilité

AGRÉMENT AU TITRE D'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

*Etape 1 agrément :
dossier réalisé au printemps 2023*



Arrêté N° 52-2023-09-00112 DU 19 SEPTEMBRE 2023

Portant délivrance de l'agrément au titre de la protection de l'environnement pour l'association « Belles Forêts sur Marne » dans le cadre départemental

Pour autant ça ne nous donne pas l'accès aux diverses instances -telle que la commission de suivi de site de la Bamas, il faut encore demander une habilitation à la préfecture.

Automne 2023 : préparation du dossier d'habilitation

Demande d'habilitation postée le 17/11

HABILITATION

*Etape 2 : habilitation
dossier réalisé à l'automne 2023*



Arrêté N° 52-2024-02-0059 DU 8 FEVRIER 2024

Portant habilitation à être désigné pour prendre part au débat sur l'environnement se déroulant dans le cadre de certaines instances consultatives départementales de l'association Belles Forêts sur Marne

SIEGER EN COMMISSION

- Première demande faite à la préfecture le 14 mars 2024



Le renouvellement de la composition de la CSS de la BAMAS se fait cette année.

14/03/2024 : désignation d'un titulaire et d'un suppléant à, la commission de suivi de site de la BAMAS

Max DAVIGOT (titulaire) et Dominique TALBOT (suppléant) représenteront Belles Forêts sur Marne tandis que Mido GUIDET restera la représentante NHM (fidélité à l'asso qui nous a aidé à y entrer et présence renforcée dans cette commission).

Ce n'est pas un couronnement mais le début d'un nouveau chantier pour l'association et celles et ceux d'entre vous qui sont intéressés sont invités à travailler sur ce dossier avec nous.

4 - AUTRES ACTIONS

Sortie en partenariat avec Nature Haute-Marne

à Domblain (52)

Dimanche 24 mars 2024

Dimanche 24 mars, sortie à Domblain (52) en partenariat Nature Haute-Marne et Belles Forêts sur Marne. 25 personnes ont bravé les giboulées pour une sortie sur le thème "Observation d'une des dernières sablières de sable fin de fonderie encore accessible et partiellement sauvegardée. Découverte de phénomènes karstiques spectaculaires (dolines, gouffres...) spécifiques de cette transition des calcaires du Jurassique supérieur aux marnes, sables et rares calcaires du Crétacé.« Un site à connaître et à préserver !



5 - COMMUNICATION

Notre site internet :

<https://www.belles-forets-sur-marne.com/>



bellesforetssurmarne52@gmail.com

Belles Forêts Sur Marne



Rapport financier 2024


[retour](#)

Récapitulatif Recettes/Dépenses	
Mars 2023 à Février 2024	
RECETTES	MONTANT
ADHESIONS (40 adhérents)	790,00
TERRACYCLE	450,89
VENTE T SHIRT	20,00
TOTAL RECETTES	1 260,89
DEPENSES	MONTANT
PHOTOCOPIES	39,49
FRAIS BANCAIRES	92,60
FRAIS DOSSIER AGREMENT	80,19
ASSURANCE MAIF	117,05
ADHESIONS CRIIRAD/RSN/NHM/LPO	175,00
FRAIS o2switch service hébergement site web	100,80
JOURNEE DD	109,00
FRAIS AG	13,00
ANALYSES ECHANTILLONS BAMAS	278,65
FRAIS DEPLACEMENTS	70,50
TOTAL DEPENSES	1 076,28

Belles Forêts Sur Marne



Projets

- **Suivi des dossiers**

- **Projet replantations :**

Nous aurions le projet de nous saisir de cette problématique de sauvegarde et reconquête des espaces naturels, au sein de notre association. Avec des actions, comme par exemple, proposer à des communes, des propriétaires privés, des écoles ou autres structures de les aider à planter des arbres ou des haies. Cela impliquerait de rechercher des subventions, des financements et aussi de disposer de « bras » pour mettre en place ces actions.

L'association Nature Haute-Marne est prête à nous prêter main forte mais nous avons besoin de connaître le ressenti des adhérents, avant de nous engager.

Ce projet intéresse-t-il nos adhérents. Sont-ils prêts à s'investir concrètement dans cette action ou non ?

- **Poursuite des collectes.**

- **Poursuite des coopérations avec les autres associations**

- **Participation aux salons**



Belles Forêts Sur Marne



Renouvellement des membres de la Collégiale

Article 6 : Direction de l'association

L'association est dirigée par une Direction Collégiale, composée de 6 à 10 membres, qui remplit les fonctions, tant de conseil d'administration que de bureau.

Ses membres sont élus par l'Assemblée Générale. La moitié des membres est renouvelable chaque année. Les membres sortants sont rééligibles.

Quatre membres sont sortants :

Marie Dominique GUIDET, Michèle LABOUILLE, Martine GODFROY, Marie-France TALBOT



Belles Forêts Sur Marne



Questions diverses

